



**DELIBERATION N° 24/086 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LE PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DE L'ASSEMBLÉE DE
CORSE DU 27 JUIN 2024**

**CHÌ APPROVA U PRUCESSU VERBALE DI A SESSIONE DI L'ASSEMBLEA DI
CORSICA DI U 27 DI GHJUGNU DI U 2024**

SEANCE DU 25 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juillet, l'Assemblée de Corse, convoquée le 12 juillet 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Louis POZZO DI BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Baptiste ARENA à Mme Serena BATTESTINI
M. Jean BIANCUCCI à Mme Véronique ARRIGHI
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI à Mme Marie-Anne PIERI
Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI à Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA
M. Jean-Charles GIABICONI à M. Hervé VALDRIGHI
M. Pierre GUIDONI à M. Jean-Michel SAVELLI
Mme Sandra MARCHETTI à M. Don Joseph LUCCIONI
Mme Juliette PONZEVERA à M. Louis POZZO DI BORGIO
M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA
M. Jean-Louis SEATELLI à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI
M. François SORBA à Mme Vannina CHIARELLI-LUZI
Mme Charlotte TERRIGHI à M. Georges MELA

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4132-12 et L. 4422-10,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, et notamment son article 60,
- SUR** rapport de la Présidente de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (53) : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse du 27 juin 2024, tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 25 juillet 2024

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. A. Maupertuis', written in a cursive style with a long horizontal stroke at the end.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

3 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2024

REUNION DES 25 ET 26 JUILLET 2024

RAPPORT DE MADAME
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

APPRUVAZIONE DI U PRUCESU VERBALE DI A
SESSIONE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA DI U 27 DI
GHJUGNU DI U 2024

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DE
L'ASSEMBLÉE DE CORSE DU 27 JUIN 2024

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Le code général des collectivités territoriales prévoit, dans ses articles L.4132-12 et L.4422-10, que « *le procès-verbal de chaque séance (...) est arrêté au commencement de la séance suivante (...). Les procès-verbaux des séances sont signés par la Présidente de l'Assemblée de Corse.* »

En application de ces dispositions, reprises à l'article 60 du règlement intérieur de notre Assemblée, il convient d'adopter, lors de la session des 25 et 26 juillet, le procès-verbal de la séance précédente, joint au présent rapport.

Je vous saurai obligée de bien vouloir en délibérer.

ASSEMBLEE DE CORSE

DEUXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DU 27 JUIN 2024

COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE

SEANCE DU 27 JUIN 2024

Le 27 juin 2024, à 13 heures 49, l'**Assemblée de Corse** dûment convoquée par sa Présidente en exercice, **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**, s'est réunie en application des dispositions du code général des collectivités territoriales dans l'hémicycle Jean-Paul de ROCCA SERRA.

Cette séance se tient en mode présentiel.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse, rappelle que la session est entièrement consacrée à l'examen du compte financier unique (CFU). Le contexte est connu et délicat mais le vote doit intervenir avant le 30 juin 2024 au plus tard.

Par ailleurs, **la Présidente de l'Assemblée de Corse** informe les élus que les membres de **la Commission Permanente** - qui s'est tenue dans la matinée dans son format organisationnel - ont décidé de doubler les temps de parole.

La Présidente MAUPERTUIS manifeste son soutien et sa compassion aux familles de deux agents de l'institution récemment décédés. Il s'agit de Sébastien COURBET, cuisinier au collège du Fium'Orbu et âgé de 44 ans, et d'Antoine USAÏ, agent technique au lycée technique Laetitia.

Elle rend également un hommage appuyé à Octave Constantin COLONNA de CINARCA, ancien maire d'Appiettu, et à René Marius EMMANUELLI, ancien maire de Popolasca, disparus voici quelques jours. Elle nourrit une pensée émue pour le père de **M. ACQUAVIVA** dit Capitanellu.

La Présidente de l'Assemblée de Corse invite les élus à faire montre de modération et de sobriété dans leurs propos eu égard au contexte électoral. Certains sont candidats aux élections législatives et il y a lieu de demeurer réservé dans les interventions.

La Présidente MAUPERTUIS demande à **Mme CAMPANA** de rejoindre la tribune pour officier en qualité de secrétaire de séance en lieu et place des titulaires habituels.

Mme CAMPANA procède à l'appel nominal.

Sont présents :

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse,

M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse,
Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse,

Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Xavier LACOMBE, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Georges MELA, Paula MOSCA, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Véronique PIETRI, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA et Charlotte TERRIGHI.

Sont absents et représentés :

M. Jean-Felix ACQUAVIVA par **Mme Nadine NIVAGGIONI**, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse,

M. Paul-Félix BENEDETTI par **Mme Véronique PIETRI**,

M. Didier BICCHIERAY par **M. Georges MELA**,

Mme Valérie BOZZI par **Mme Charlotte TERRIGHI**,

M. Romain COLONNA par **M. Jean-Paul PANZANI**,

M. Petru Antone FILIPPI par **M. Jean-Marc BORRI**,

Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI par **Mme Eveline GALLONI d'ISTRIA**,

M. Pierre GUIDONI par **Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI**,

M. Ghjuvan'Santu LE MAO par **Mme Paula MOSCA**,

M. Don Joseph LUCCIONI par **M. François SORBA**,

Mme Sandra MARCHETTI par **Mme Véronique ARRIGHI**,

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI par **Mme Christelle COMBETTE**,

**M. Jean-Martin MONDOLONI par Mme Chantal PEDINIELLI,
Mme Marie-Anne PIERI par M. Xavier LACOMBE,
Mme Juliette PONZEVERA par M. Louis POZZO di BORGIO,
M. Paul QUASTANA par Mme Marie-Claude BRANCA,
M. Jean-Louis SEATELLI par M. Jean-Michel SAVELLI,
Mme Julia TIBERI par Saveriu LUCIANI,
Mme Hervé VALDRIGHI par Jean-Charles GIABICONI.**

Sont absents :

**Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA,
Vanina BORROMEI, Vanina LE BOMIN, Antoine POLI et Pierre POLI.**

Sont présents en qualité de membres du Conseil exécutif de Corse :

M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse,

**M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence
d'Urbanisme et d'Energie de la Corse,**

**M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de
l'Environnement de la Corse,**

**M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif, Président de
l'Office d'Equipement Hydraulique de la Corse,**

**Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive, en
charge de la jeunesse, des sports, de l'égalité femmes-hommes, de la
vie associative et de l'innovation sociale,**

**M. Alex VINCIGUERRA, Conseiller exécutif, Président de l'Agence
de Développement Economique de la Corse.**

La Présidente de l'Assemblée de Corse constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Le Président du Conseil exécutif de Corse indique qu'il observera la même réserve que les autres. Il rappelle la mémoire de personnes disparues, ainsi celle de Nathalie ANTONA, élue député européenne lors du scrutin du 9 juin dernier. Il s'agissait de la première femme parlementaire européenne. La maladie ne lui a pas permis de siéger à Strasbourg. Il évoque aussi la mémoire de Timo LEONETTI, jeune prodige insulaire du parapente, qui s'est tué en pratiquant son sport. Il avait choisi de concourir aux championnats de France sous la bannière de **la Collectivité de Corse**. Il achève son intervention avec une pensée pour le Père Jean-Pierre BONNAFOUX. Il insiste sur son humanité, sa

bonté mais surtout sur sa foi rayonnante qui irradiait toutes celles et tous ceux qui le côtoyaient.

La Présidente de l'Assemblée de Corse se joint aux paroles prononcées par le Président SIMEONI.

**RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

RAPPORT 175

Raportu n° 175 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 30 è 31 di maghju di u 2024

Report n° 175 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 30 et 31 mai 2024

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse

La Présidente MAUPERTUIS présente le procès-verbal de la réunion des 30 et 31 mai 2024. Elle demande aux élus s'ils ont des remarques à formuler sur son contenu.

Le compte-rendu n'appelle aucune observation de la part des intéressés et il est mis aux voix.

Sont absents : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Vanina BORROMEI, Vanina LE BOMIN, Antoine POLI et Pierre POLI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra

MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 57
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES - FISCALITÉ

RAPPORT 162

Rapportu n° 162 : Approvu di u Contu Finanziariu Unicu di a Cullittività di Corsica pà u 2023

Rapport n° 162 : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2023

Le rapport est présenté par **M. VINCIGUERRA**. Il procède à une lecture synthétique de l'avis formulé par le **Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse**.

M. Joseph SAVELLI informe les élus qu'un rapport a été établi par la **Commission des Finances et de la Fiscalité**. Cette dernière a émis un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Avanzemu** n'ont pas participé au vote. Le groupe **Core In Fronte** était absent.

M. MELA observe que le résultat de l'exercice en fonctionnement est meilleur que celui de l'an passé. Cette situation résulte de ce qu'il n'est pas affecté cette année par le contentieux de la Corsica Ferries dont il a fallu s'acquitter. Il note cependant que le résultat en investissement est déficitaire. Il rappelle qu'en 2009, la Collectivité Territoriale de Corse investissait 290 millions d'euros et les deux départements 80 millions. Au jourd'hui, la **Collectivité de Corse**, collectivité unique, investit le même montant en euros courants.

M. MELA affirme redouter l'effet ciseau et perçoit que cette inquiétude est partagée par tous les bancs de l'**Assemblée de Corse**. En

revanche, il ne parvient pas à discerner les efforts nécessaires de la part de l'exécutif pour corriger cette trajectoire. Constatant que le montant des investissements hors emprunt atteint 368 millions d'euros, il appelle l'exécutif à concentrer ses efforts sur des choix stratégiques en lieu et place de la pratique du saupoudrage.

M. MELA retient trois points :

- la dette,
- le personnel,
- le tassement de la fiscalité.

Il constate que les charges de fonctionnement ont progressé de 4,6 % et que l'exécutif s'éloigne des préconisations émises par le cabinet Klopfer. En revanche, les recettes liées aux taxes qu'il décline, ont connu un tassement à hauteur de 4 millions d'euros. De ce point de vue, **M. MELA** partage l'idée selon laquelle les dotations de l'Etat doivent être indexées. Dans cet esprit, chacun est en attente de l'attitude du prochain gouvernement sur le rattrapage portant sur les 34 millions d'euros.

Abordant la question des effectifs, **M. MELA** regrette que les départs à la retraite aient donné lieu à des remplacements alors que les effets de la fusion auraient dû permettre la réalisation d'économies d'échelle.

M. MELA observe que la dette dépasse le milliard d'euros et que la capacité de désendettement est désormais de 5,42 années alors que la moyenne nationale ne dépasse pas les 4,1 années. La dette reste l'indicateur le plus inquiétant alors que parallèlement il n'est pas procédé à des investissements importants. Cette inquiétude est largement partagée par **le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse** qui se contente de prendre acte du rapport.

M. MELA mentionne que les dettes du département de la Corse-du-Sud, du département de la Haute-Corse et de la Collectivité Territoriale de Corse représentaient respectivement 10 %, 14 % et 76 % des encours d'emprunt. Il ajoute que l'emprunt était raisonnable à cette époque et que l'investissement, en contrepartie, était important. En tout état de cause et dans l'hypothèse où le processus de Beauvau se poursuit, il suggère de mettre l'accent sur l'obtention d'un cadre financier stabilisé plutôt que sur des évolutions statutaires qui ne constituent pas une urgence.

M. MELA dit que le CFU retrace le bilan de l'action de l'exécutif pour l'année 2023. Celle-ci est loin d'être assortie de choix stratégiques. Il cite

à cet effet et à titre d'exemple les très faibles parts des sommes investies en matière environnementale et éducative. Ces deux secteurs sont également mentionnés par **le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse**. La différence entre l'actuelle majorité et celles qui ont gouverné avant l'accession au pouvoir des nationalistes se situe dans le manque d'ambition.

Mme GIACOMETTI-PIREDDA rappelle qu'elle avait porté un regard critique sur le budget primitif 2023. Il est clair que les limites ont été atteintes et que l'effet ciseau se profile. Elle considérait, à juste titre d'après elle, que la majorité territoriale avait emprunté les voies de la gestion courante et elle constatait l'absence de marqueurs politiques quant aux choix opérés. Ainsi, le CFU est-il conforme au document budgétaire adopté en 2023. Elle estime que le CFU est « photoshopé » et améliore la réalité mais les perspectives demeurent clairement incertaines. Elle insiste sur l'absence de choix et d'ambition de l'exécutif.

M. POZZO di BORGIO souligne que le document est polymorphe ce qui autorise des interprétations multiples. D'un point de vue facial, force est de constater que les ratios sont bons et que les charges de fonctionnement baissent. Il est cependant nécessaire de faire preuve de responsabilité et d'introduire des nuances ajoute **M. POZZO di BORGIO**. Le CFU reflète les efforts accomplis mais dans une conjoncture particulièrement difficile. Il note, lors des interventions précédentes, une absence d'approche comptable alors que les difficultés avaient été clairement exposées au moment de la présentation du budget.

M. POZZO di BORGIO estime que la Corse a besoin aujourd'hui d'une intelligence collective et qu'elle ne peut se satisfaire des critiques de **Mme GIACOMETTI-PIREDDA** et de **M. MELA**. Il constate que les recettes baissent et que les charges progressent alors que les élus n'ont eu de cesse de solliciter des compétences et des perspectives fiscales dans le cadre du processus. Sur les recettes, il mentionne que l'institution est pénalisée par des décisions prises au niveau de l'Etat. Il les énumère et fait observer que cette situation n'est pas singulière à **la Collectivité de Corse**. L'Etat est tenu d'économiser 70 milliards d'euros dans les prochaines années.

S'agissant des dépenses, **M. POZZO di BORGIO** souligne que la comparaison relative au chapitre portant sur les charges à caractère général doit s'opérer en retraitant le montant résultant de la condamnation intervenue dans le cadre du contentieux avec la Corsica Ferries. Il y a lieu de tenir compte de la situation internationale et nationale avec un redémarrage de l'inflation.

Sur les effectifs, **M. POZZO di BORGO**, jugeant que comparaison ne vaut raison, dit en s'adressant à **M. MELA** que cent personnes ont été recrutées par l'exécutif du département de la Corse-du-Sud juste avant la fusion et emploie le terme de « cadeaux » pour qualifier l'héritage légué par les deux départements. Par ailleurs, il note que les besoins en matière de transport et dans le domaine social augmentent. Les demandes d'aides des communes et des intercommunalités affluent et concernent l'ingénierie et le financement de projets. **La Collectivité de Corse** ne peut se résoudre à abandonner ces entités et il lui appartient d'éviter qu'elles ne s'effondrent financièrement. Nonobstant, le train de vie de l'institution ne peut être maintenue et des choix seront opérés.

M. POZZO di BORGO déclare que les effectifs ne diminuent pas car des besoins se manifestent au niveau du social ainsi que des collèges et des lycées. Il confirme que ce document est la pierre angulaire sur la base de laquelle une réflexion commune toutes tendances confondues et au-delà des clivages partisans dans l'hémicycle, doit être conduite, en s'appuyant sur **la Commission des Finances et de la Fiscalité**. Sans appeler à l'union sacrée, il y a un besoin d'intelligence collective.

M. POZZO di BORGO qualifie d'exploit le fait d'être parvenu à investir 360 millions d'euros et conteste avec vigueur l'accusation de pratique du saupoudrage. Cela étant, les prochaines années seront difficiles et il est nécessaire de dire la vérité à l'hémicycle et aux Corses tout en évitant le défaitisme. Il appartient à la représentation territoriale de construire un avenir et d'éviter pour d'aucuns de se cantonner dans la critique systématique.

M. POZZO di BORGO adhère au document présenté par l'exécutif et à son contenu. Il est conscient de l'inversion des courbes avec une baisse des recettes et une montée des charges. L'attitude des élus est tenue d'évoluer. Certains ne peuvent pas continuer à émettre des critiques dans l'hémicycle et réclamer des aides dès lors qu'ils sont en situation d'élus locaux de proximité. La rigueur et la cohérence doivent s'appliquer partout. Il est urgent d'organiser une réunion de **la Commission des Finances et de la Fiscalité** et d'engager un travail collectif s'inscrivant dans le processus de Beauvau et en renégociant les recettes de l'institution.

M. LUCIANI estime, comme l'a mentionné **Mme GIACOMETTI-PIREDDA** lors de son intervention, qu'il ne s'agit pas d'un budget nationaliste mais d'un budget de gestion. Il constate que la situation est hors normes : la dette augmente et les effectifs progressent, l'effet ciseau est imminent. Face à cela, il déplore l'absence de vision

stratégique et une action dans l'urgence. Il insiste sur certains points tels que la dotation de continuité territoriale et la stagnation des recettes. En tout état de cause, il n'est pas envisageable de contracter de nouveaux emprunts.

M. LUCIANI regrette que les efforts demeurent insuffisants en matière d'investissement et de dossiers stratégiques. Il exhibe ensuite des cartes issues du document budgétaire et qui font état des aides attribuées aux communes et intercommunalités par territoire. Le pays bastiais a bénéficié de 14 millions d'euros et celui d'Ajaccio de 7,8. Les zones rurales sont manifestement mieux traitées ce qui constitue à ses yeux une satisfaction mais le niveau de traitement est différent pour les deux agglomérations.

M. LUCIANI, soulignant qu'il demeure en attente du CPER, dit qu'un effort équitable doit être accompli pour tous les territoires. Il convient d'éviter de rester dans l'incertitude et la disparité. Aussi, il votera contre ce rapport comme il a voté contre celui relatif au budget prévisionnel. Néanmoins, il adhère à la proposition consistant à travailler en commun.

M. POZZO di BORGIO remercie **M. LUCIANI** du secours qu'il porte au pays ajaccien et ajoute que cela s'inscrit dans l'air du temps. Il rapporte que la CAB pour un montant d'aide de 2,1 millions d'euros a effectué 5,2 millions de travaux. Concernant la CAPA, le rapport est de 1,5 pour 3. Il observe que dans les deux cas, cela représente 50 % du montant des travaux accomplis. Pour le Pumonti, le rapport est de 9,3 pour 30 et pour le Cismonte de 12 pour 53. Il ajoute que l'attribution d'aides est subordonnée au dépôt de dossiers. Il insiste à nouveau sur le besoin d'intelligence collective.

M. LUCIANI se fie à la cartographie issue du document qu'il ne manque pas d'exhiber à nouveau et souligne que les disparités sont perceptibles.

La Présidente de l'Assemblée de Corse met un terme à cet échange au cours duquel les informations délivrées sont manifestement complémentaires. Cela étant, en l'absence de projet il ne peut y avoir de financement.

M. CAITUCOLI estime que les temps à venir appellent à la sagesse et le document ouvre les voies susceptibles d'être empruntées. Il évoque longuement la problématique des abattoirs et du SMAC pour lesquels les actions ne sont pas toujours perceptibles mais sont concrètes et efficaces. Cela est la règle pour nombre de dossiers. La qualité de

l'investissement n'est pas mesurable. Il complète son intervention en abordant la question de la coopération internationale.

M. VANNI préside en lieu et place de la **Présidente MAUPERTUIS**.

M. CAITUCOLI perçoit dans ce document une vraie lueur d'espoir et partage l'idée d'un travail en commun.

M. VINCIGUERRA rappelle que ce document constitue l'exécution du budget primitif 2023. Nonobstant l'inflation et la crise internationale, la réalisation est conforme aux prévisions.

Répondant à **M. MELA**, **M. VINCIGUERRA** ignore si l'exécutif aurait pu faire mieux mais objecte qu'il aurait pu faire pire. Sur la dette, il met en exergue que le taux de désentêtement est de 5,5 années et qu'il se situe dans la moyenne nationale. En revanche, le ratio dette sur recettes de fonctionnement est de 80 % et il est meilleur que ceux de la PACA, de l'Île de France, du Pays de la Loire et du Grand-Est qui se situent au-delà de 100 % pour atteindre jusqu'à 140 %. Seule la Normandie fait mieux. Le montant de la dette n'a guère d'importance, c'est la capacité de remboursement qui importe.

Pour ce qui porte sur les effectifs, **M. VINCIGUERRA** mentionne que l'ensemble des personnels a été repris dans le cadre de la fusion et que, depuis, leur nombre n'a guère progressé malgré un accroissement des compétences. Une progression de 4 % est intervenue en valeur mais les causes sont connues et cela reste en-deçà du taux d'inflation.

S'adressant à **Mme GIACOMETTI-PIREDDA**, **M. VINCIGUERRA** précise qu'il s'agit d'un exercice comptable engageant désormais le payeur et l'exécutif territorial. Il s'étonne des critiques pointant notamment l'absence de choix en matière de politiques publiques. Les crédits affectés au niveau de la culture et la vie sociale, de l'éducation et de l'environnement par exemple ont augmenté respectivement de 15%, 12% et 28% malgré des recettes en stagnation voire en diminution. Ce sont les choix de la majorité territoriale.

M. VINCIGUERRA convient avec **M. LUCIANI** que la gestion de l'institution peut être améliorée. Il ajoute que l'exécutif s'y emploie. Il s'étonne que l'intéressé qualifie le budget de non nationaliste. Les choix opérés sont nationalistes. Il informe par ailleurs qu'entre 2020 et 2024 5,4 millions d'euros ont été mandatés au profit d'Ajaccio et 4,9 millions au profit de Bastia. Il considère que l'accusation de favoritisme formulée par **M. LUCIANI** constitue un mauvais procès. Les recettes baissent

mais l'institution continue d'investir au bénéfice de l'accompagnement social, de la formation, de l'environnement etc...

M. VINCIGUERRA met l'accent en conclusion sur la nécessité de partager une vision commune et souscrit à la proposition de **M. POZZO di BORGIO**.

La Présidente de l'Assemblée de Corse préside à nouveau la séance. Elle rappelle que la suggestion consistant à réunir **la Commission des Finances et de la Fiscalité** pour conduire une réflexion sur les problématiques budgétaires et fiscales a été envisagée.

Elle met le CFU aux voix.

Sont absents : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Vanina BORROMEI, Vanina LE BOMIN, Antoine POLI et Pierre POLI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Ont voté contre : Mmes et MM. Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI et Julia TIBERI.

S'est abstenu : M. Pierre GHIONGA.

POUR : 32

CONTRE : 24

ABS. : 1

NP : 0

RAPPORT 156

Raportu n° 156 : Approvu di u Contu Finanziariu Unicu di u bughjettu annessu di u Laboratoriu d'analisi di Pumonti pà u 2023

Rapport n° 156 : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) du budget annexe du Laboratoire d'analyses du Pumonti (2A) pour l'exercice 2023

RAPPORT 157

Raportu n° 157 : Approvu di u Contu Finanziariu Unicu di u bugettu annessu di u Laboratoriu d'analisi di Cismonte pè u 2023

Rapport n° 157 : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) du budget annexe du Laboratoire d'analyses du Cismonte (2B) pour l'exercice 2023

M. GIOVANNANGELI procède dans un premier temps à une présentation commune des rapports sur les laboratoires d'analyse et détaille dans un second temps la structure de chacun des deux CFU.

M. SAVELLI dit que la **Commission des Finances et de la Fiscalité** a émis un avis favorable concernant les deux rapports. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Avanzemu** n'ont pas participé au vote. Le groupe **Core In Fronte** était absent.

Mme PEDINIELLI indique que le groupe **Un Soffiu Novu** maintient une position prudentielle sur ces deux budgets annexes. Elle note que le montant de la subvention d'équilibre a progressé de 7 % pour le laboratoire de la Haute-Corse et qu'elle représente 63 % des ressources. Ce montant a baissé de 7 % pour la Corse-du-Sud mais il se situe à hauteur de 60 % des recettes. Elle s'interroge sur le retard pris dans la fusion alors qu'une AMO a été désignée depuis de nombreux mois. Elle a noté que celle-ci prévoit que la fusion dont il s'agit interviendra en 2025. Elle qualifie ce processus de long et de laborieux.

- Vote du rapport 156 :

La Présidente MAUPERTUIS met aux voix le rapport sur le laboratoire du Pumonti.

Sont absents : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Vanina BORROMEI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Pierre POLI et Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Ont voté contre : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI et Charlotte TERRIGHI

S'est abstenu : M. Pierre GHIONGA.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Claude BRANCA, Véronique PIETRI et Paul QUASTANA.

POUR : 32

CONTRE : 16

ABS. : 1

NP : 5

- **Vote du rapport 157 :**

M. GIOVANNANGELI manifeste sa volonté de répondre à **Mme PEDINIELLI** avant que le second vote n'intervienne. Il rappelle tout d'abord quelques chiffres clefs. Ensuite, il souligne qu'il s'agit d'une présentation consolidée. L'intervention de **la Collectivité de Corse** est en régression par rapport à 2022 et elle est en baisse au regard de 2021. La trajectoire retenue est conforme. Enfin, **M. GIOVANNANGELI** ajoute que la fusion sera opérée dans les délais et qu'elle est aussi envisagée avec le laboratoire de **l'Office d'Equipement Hydraulique de la Corse**.

La Présidente MAUPERTUIS sollicite les suffrages des élus sur le rapport relatif au laboratoire du Cismonte.

Sont absents : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Vanina BORROMEI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Pierre POLI et Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Ont voté contre : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI et Charlotte TERRIGHI

S'est abstenu : M. Pierre GHIONGA.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Claude BRANCA, Véronique PIETRI et Paul QUASTANA.

POUR : 32

CONTRE : 16

ABS. : 1

NP : 5

La Présidente MAUPERTUIS invite les élus à signer la liste d'émargement portant sur les documents associés à la délibération sur le CFU avant de quitter l'hémicycle. Il s'agit d'une obligation légale.

La Présidente de l'Assemblée de Corse constate que l'ordre du jour est épuisé, et lève la séance à 16 heures 03.

Fait à Ajaccio, le 27 juin 2024

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ANNEXE



2^{DA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2024
27 DI GHJUGNU DI U 2024

2ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2024
27 JUIN 2024

ORDINE DI U GHJORNU / ORDRE DU JOUR

RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n° 175 : Approvazione di u prucedu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 30 è 31 di maghju di u 2024.

Rapport n° 175 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 30 et 31 mai 2024.

BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES -
FISCALITÉ

Raportu n° 162 : Approvu di u contu finanziariu unicu di a cullittività di corsica pà u 2023.

Rapport n° 162 : Approbation du Compte financier unique (CFU) de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2023.

Raportu n° 156 : Approvu di u contu finanziariu unicu di u bughjettu annessu di u Laboratoriu d'analisi di Pumonti pà u 2023.

Rapport n° 156 : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) du budget annexe du Laboratoire d'analyses du Pumonti (2A) pour l'exercice 2023.

Raportu n° 157 : Approvu di u contu finanziariu unicu di u bugettu annessu di u Laboratoriu d'analisi di Cismonte pè u 2023.

Rapport n° 157 : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) du budget annexe du Laboratoire d'analyses du Cismonte (2B) pour l'exercice 2023.
